

Nature du document	TDRs pour le recrutement d'un consultant national
Intitulé de la mission	Animation de l'atelier de formation en sécurité du personnel et gestion des incendies
Financement	Subvention GC7 du Fonds mondial, Réciplendaire principal : PNUD Burundi

1. Contexte et justification

L'ANSS-Santé PLUS met en œuvre des activités de lutte contre le VIH auprès des populations clés dans le cadre de la subvention GC7 du Fonds mondial, avec le PNUD comme Réciplendaire principal. Son personnel travaille à la Direction exécutive, au centre médico-social Turiho et dans les antennes de Gitega, Rumonge, Makamba et Kirundo.

Un incendie dans ces locaux mettrait en danger les personnes présentes, interromprait les soins et les activités du projet, et détruirait des équipements et des dossiers. Pour réduire ce risque et savoir réagir dès le départ de feu, l'ANSS-Santé PLUS organise un atelier de deux jours, à la fois théorique et pratique, sur la sécurité du personnel et la gestion des incendies. Il concerne 160 participants : le personnel de l'ANSS-Santé PLUS et huit agents de quatre organisations partenaires, répartis en six sessions. L'ANSS-Santé PLUS recrute un consultant national pour concevoir et animer cet atelier.

2. Objectifs de la mission

Objectif général. Renforcer les compétences du personnel en prévention des risques professionnels, en intervention de première urgence et en évacuation sécurisée en cas d'incendie.

Objectifs spécifiques.

- Adapter le programme indicatif du TDR d'activité aux locaux et aux profils des participants (membres du comité de sécurité, agents de maintenance, personnel soignant et administratif).
- Animer les six sessions : exposés illustrés, échanges d'expériences, exercices pratiques de manipulation d'extincteurs.
- Former dans chaque site une équipe d'intervention de première ligne et faire assimiler à tous les participants les consignes d'évacuation.
- Vérifier les acquis des participants à la fin de chaque session.

3. Tâches du consultant

3.1 Préparation

- Étudier le TDR d'activité et échanger avec le point focal sur les sites, les effectifs et le matériel disponible.
- Rédiger la note méthodologique et le programme détaillé de chaque session de deux jours.
- Produire les supports, les cas pratiques, la fiche réflexe et le modèle de consigne d'évacuation.

Le programme comprend trois modules. Le premier porte sur la théorie du feu et la prévention : triangle et tétraèdre du feu, classes de feu (A, B, C, D, F), causes courantes d'incendie en milieu professionnel, mesures de prévention et interdictions de base. Le deuxième porte sur la conduite à tenir : réaction à la découverte d'un départ de feu, alerte (numéros d'urgence et consignes internes), rôle du guide-file et du serre-file, principes d'une

évacuation rapide et sans panique. Le troisième est pratique : types d'extincteurs (eau, CO2, poudre) et adéquation avec les classes de feu, techniques d'utilisation, extinction d'un feu naissant par un ou deux participants.

3.2 Animation des sessions

Le consultant anime six sessions de deux jours. Deux ont lieu à Bujumbura pour les participants issus de la Direction exécutive, du centre médico-social Turiho et des organisations. Quatre ont lieu aux chefs-lieux des antennes de Rumonge, Makamba, Gitega et Kirundo. L'itinéraire prévu au budget est Bujumbura, Rumonge, Makamba, Gitega, Kirundo, puis retour à Bujumbura.

Les exercices sur extincteurs se déroulent par sous-groupes d'au plus 30 participants, pour une bonne démonstration de la manipulation d'un extincteur. Le feu est réel ou produit sur un bac à feu écologique, selon les dispositions de chaque site.

3.3 Évaluation et rapportage

- Vérifier les acquis à la fin de chaque session, par l'observation des exercices pratiques et un court test écrit.
- Relever, dans chaque site visité, l'état des extincteurs, des issues de secours et des consignes affichées.
- Présenter un rapport final au point focal.

4. Livrables

N°	Livrable	Échéance
1	Note méthodologique, programme détaillé de deux jours, chronogramme des six sessions et liste du matériel prévu pour les exercices pratiques	Trois jours au moins avant la première session
2	Supports de formation, cas pratiques, fiche réflexe (alerte, évacuation, utilisation d'un extincteur) et modèle de consigne d'évacuation adaptable à chaque site (versions électroniques)	Trois jours au moins avant la première session, après validation par le point focal
3	Rapport final : déroulement de chaque session, effectifs par site, résultats de l'évaluation des acquis, constats sur les dispositifs de sécurité incendie des sites visités (extincteurs, issues de secours, consignes affichées), composition proposée de l'équipe d'intervention par site, recommandations. Annexes : listes de présence signées et supports utilisés	Sept jours après la dernière session

5. Durée et lieu d'exécution

La préparation des modules de formation est planifiée sur 2 jours, la formation représente douze jours de facilitation (six sessions de deux jours), à réaliser après la signature du contrat et avant la fin du mois d'octobre 2026. Les dates exactes de chaque session sont arrêtées avec le point focal dès le démarrage. Les sessions se tiennent à Bujumbura et aux chefs-lieux des quatre antennes. La préparation du rapport final de consultance est planifiée sur 2 jours.

6. Profil requis

- **Nationalité** : burundaise.
- **Formation** : diplôme ou certificat reconnu en sécurité incendie, sécurité et santé au travail (SST), Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) ou prévention des risques professionnels. Une formation de sapeur-pompier ou de protection civile est acceptée.

- **Expérience** : cinq ans au moins en prévention incendie ou en sécurité au travail ; trois formations au moins de personnel sur la sécurité incendie, avec exercices pratiques sur extincteurs ; expérience d'exercices d'évacuation.
- **Connaissances** : classes de feu et types d'extincteurs, réglementation et bonnes pratiques en matière de sécurité incendie ; pédagogie active auprès d'adultes.
- **Langues** : français et Kirundi courant, à l'oral comme à l'écrit.
- **Atouts** : expérience auprès d'établissements de santé ou d'organisations non gouvernementales ; expérience avec des projets financés par le Fonds mondial ou mis en œuvre avec le PNUD.
- **Disponibilité** : pour douze jours de formation, dont huit hors de Bujumbura, sur la période indiquée.

7. Encadrement et conditions de la mission

Le consultant travaille sous la supervision du point focal de l'activité. La coordination du projet GC7 valide les livrables.

L'ANSS-Santé PLUS assure le transport du consultant dans un véhicule de l'association avec chauffeur, ses per diem pendant la tournée dans les antennes, le kit du formateur (flip chart et marqueurs), la salle de formation ainsi que les pauses et déjeuners des participants. Le matériel des exercices pratiques (extincteurs d'exercice, bac à feu écologique ou équivalent, consommables) est proposé par l'ANSS et fourni par l'ANSS.

Les honoraires couvrent aussi la préparation des supports et le rapport final. Les impôts et retenues applicables sont traités conformément à la réglementation burundaise et aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS.

Le paiement des honoraires se fait après la validation du rapport final.

8. Candidature et sélection

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

1. Evaluation des offres techniques, portant notamment sur les qualifications et l'expérience du consultant, les références de missions similaires ainsi que la qualité de la note méthodologique proposée.
2. Evaluation des offres financières sera effectuée après l'analyse des offres techniques.
 - a) **L'offre technique** : elle comprendra une lettre de motivation, un CV détaillé, les copies des diplômes et attestations, deux références de missions comparables et une note méthodologique de deux pages au plus décrivant l'organisation proposée pour les deux jours de formation et le matériel des exercices pratiques.
 - b) **L'offre Financière** : elle comprendra une proposition financière détaillée présentant les honoraires du consultant liés à la réalisation de la mission.

L'offre technique et l'offre financière devront être présentées sous plis fermés et séparés, chacun portant clairement la mention correspondante (« Offre technique » ou « Offre financière »). Les deux plis séparés seront ensuite placés dans une seule enveloppe, fermée qui sera déposé au bureau de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS (6, avenue Muhabo, Kigobe, Bujumbura) au plus tard le 15/10/2026.

L'évaluation technique porte sur les critères techniques suivants, conformément aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS et aux exigences du Récipiendaire Principal :

Critère	Points
Diplôme ou certification en sécurité incendie, sécurité et santé au travail, HSE ou prévention des risques	15
Expérience en prévention incendie et sécurité au travail	25
Expérience de formation de personnel avec exercices pratiques sur extincteurs	20
Expérience d'exercices d'évacuation et de constitution d'équipes d'intervention	15
Note méthodologique	25
Total	100

Les critères « qualité technique » et « coût » seront notés chacun sur un maximum de 100 points dans un premier temps puis ramené à la pondération de 80% pour le critère « qualité technique » contre 20% pour le critère « coût ». Les notes obtenues pour chaque critère par prestataire, seront ensuite additionnées et le prestataire qui aura obtenu le score le plus élevé sera retenu et invité à négocier le contrat, à condition qu'il/elle ait obtenu le score minimal de qualification technique requis de 70%.

Fait à Bujumbura, le 28/09/2026

La Directrice Exécutive de l'ANSS Santé PLUS

Madame KABUGUBUGU Martine

